



Etablissement identifié sous le numéro 0810038B

Année scolaire 2023-2024

N° de séance : 2

Procès verbal du conseil d'administration du mardi 05 décembre 2023

Ouverture de séance : 17 h 30

14 membres du conseil sont présents à l'ouverture de la séance.

Secrétariat de séance : Freddy TOMMASI, Principal du collège et Sandrine PASCAL, Principale-Adjointe

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 17 h 30 par Monsieur TOMMASI, Principal du collège.

1 . Approbation du procès-verbal du conseil d'administration de la séance du 07 novembre 2023

Le procès verbal est approuvé à l'unanimité des membres présents.

Mme Poux, représentante des personnels d'enseignement et d'éducation, et Mme De Haro, représentante de la mairie de Réalmont, arrivent dans la salle. 16 membres sont présents.

2 . Vie intérieure de l'établissement

Mme AMIEL, représentante de parents d'élèves, rejoint les membres du conseil d'administration.

- Autorisation de recrutement de personnels

Le conseil d'administration autorise le recrutement ou le renouvellement de contrats de 6 AED au titre de l'année scolaire 2023-2024

Pour : 17

Contre : 0

Abstention : 0

3. Scolarité

Arrivent Mme CLERMONT et Mr SALAZARD, représentants des personnels d'enseignement

- programme de l'association sportive

Monsieur Le Principal présente le programme, les activités et le nombre de licenciés (voir document ci-joint).

Pour : 19

Contre : 0

Abstention : 0

4. Vie extérieure de l'établissement

Conventions :

-Monsieur Le Principal présente la convention avec le service départemental d'incendie et de secours (SDIS) pour la mise en œuvre de la séquence de sensibilisation aux gestes qui sauvent à l'attention des élèves du niveau 5^{ème} le 04 et le 05 avril 2024.

Pour : 19

Contre : 0

Abstention : 0

- Monsieur l'adjoint-gestionnaire présente la convention avec le complexe nautique ATLANTIS à Albi pour la mise en œuvre des séances de natation.

Le conseil d'administration autorise la passation d'une convention avec la Communauté d'agglomération de l'Albigeois pour l'utilisation des installations de la piscine "Atlantis" à Albi à savoir un couloir ou son équivalent à 32 €/heure suivant un planning pré-défini

Pour : 19

Contre : 0

Abstention : 0

5 . Affaires financières

Répartition de la dotation globalisée 2022

le Conseil d'administration adopte la répartition de la dotation globalisée de 1 897 € sur le BOP 141 de l'exercice 2022 à savoir :

- Manuels scolaires 200€ (13MS)

- Droits de reprographie 730 € (13REP)

- Autres dépenses pédagogiques 967 € (13ADP)

Pour : 19

Contre : 0

Abstention : 0

Plan d'amortissement des biens immobilisés

Il est présenté par Monsieur l'adjoint-gestionnaire.

le Conseil d'administration adopte la durée d'amortissement de l'actif par catégorie d'immobilisation

Pour : 19

Contre : 0

Abstention : 0

Décision budgétaire modificative

DBM 6 prélèvement de 4 000 € sur le fonds de roulement concernant un dépassement prévisible des dépenses de photocopies.

Monsieur l'adjoint gestionnaire explique cette DBM.

Les représentants de parents d'élèves demandent des explications sur ce dépassement. Monsieur l'adjoint-gestionnaire répond que la prévision a été sous-évaluée et que la consommation de photocopies en couleurs a été anormale notamment par un paramétrage par défaut de tous les ordinateurs de l'administration. Monsieur Le Principal explique aussi que des documents spécifiques tels que le résultat général en français et mathématiques des évaluations nationales est photocopié à destination des familles sans subvention fléchée. Le nombre de copies sur ce dossier est à la hausse compte tenu de l'extension des évaluations au niveau 4^{ème} et de l'augmentation des effectifs sur le niveau 6^{ème}. Les

représentants des personnels d'enseignement rappellent également que les bulletins de compétences doivent être photocopiés en couleurs pour conserver une lisibilité.

Monsieur l'adjoint-gestionnaire rappelle que la renégociation des contrats aura lieu en 2025 dans un souci d'économies à réaliser.

Avec le prélèvement envisagé sur le fonds de roulement, il resterait 8 jours de fonctionnement sachant que l'on arrive en fin d'exercice.

Le conseil d'administration autorise le prélèvement sur les fonds de roulement de l'établissement pour un montant de 4 000 € pour financer une prévision de dépassement des dépenses de photocopies au service AP

Pour : 19

Contre : 0

Abstention : 0

Projet de budget 2024

Hors ressources affectées (ex: subventions) ou spécifiques (ex: fonds sociaux), le collège dispose pour 2024 d'une dotation annuelle de fonctionnement versée par le Département de: **133 436 €** (soit +8%/2023, +10 545 €)

Le budget prévisionnel est présenté par l'adjoint-gestionnaire, qui répond aux observations des représentants de parents d'élèves.

- Le Département verse à l'établissement la somme qui couvre les dépenses liées aux séances de natation.
- Le service VE« Vie de l'élève » est alimenté par les subventions de l'Etat et du Département.
- L'achat des manuels de mathématiques pour une classe de 6^{ème} est pris sur le budget 2023.
- Les DBM permettent de faire face à des dépenses non prévues au budget.
- Le compte financier 2024 retracera le résultat des opérations réalisées en 2023.
- La subvention pour le fonds social est corrélée aux dépenses engagées. La dotation annuelle n'est en général pas dépensée en totalité. Monsieur Le Principal précise qu'il s'agit d'un dossier sensible touchant à la dignité des personnes. Il précise aussi que l'adjoint-gestionnaire, la secrétaire et l'assistante sociale oeuvrent ensemble pour aider les familles en détresse. On note pour l'année 2023-2024 moins de boursiers que l'an passé.

Les représentants de parents demandent si la réfection des sanitaires est financée par l'établissement. Les travaux en cours de réalisation sont pris en charge par le Département, qui met à disposition l'équipe mobile.

Monsieur Le Principal remercie la qualité du travail et de la présentation effectuée par Monsieur l'adjoint-gestionnaire.

Le budget est soumis au vote.

Pour : 15

Abstention : 4

Contre : 0

6. Questions diverses

Hygiène dans les toilettes des élèves et des personnels

Les représentants de parents soulèvent la question du savon dans les sanitaires. Monsieur l'adjoint-gestionnaire explique qu'effectivement, le savon fait défaut dans les toilettes dédiées aux élèves. Il s'engage à ce que les distributeurs existants soient remplis de savon liquide. Des distributeurs sont en commande et seront installés à réception. Le remplissage se fera le matin ou le soir. Les représentants TOS craignent que les élèves jouent avec le savon mais cela n'empêche pas que les élèves doivent avoir à disposition du savon.

Les représentants de parents d'élèves évoquent l'absence de papier toilette et le fait que beaucoup d'enfants se retiennent la journée. Les représentants TOS évoquent les dégradations fréquentes et l'utilisation abusive du papier toilette.

Les représentants de parents d'élèves suggèrent la mise en œuvre d'une signalétique incitant les élèves aux gestes citoyens et au respect des locaux.

Monsieur Le Principal évoque la possibilité d'un service civique collégien avec des ambassadeurs volontaires pour inciter les élèves à adopter des gestes éco-citoyens.

Monsieur Le Conseiller Principal d'Education précise que l'équipe de vie scolaire régule au mieux, mène des actions de prévention. Il a constaté que des élèves ont l'habitude de se retrouver dans les WC mais il conclut le sujet en disant que les assistants d'éducation ne sont pas des « dames pipi ».

Il énonce les solutions de repli que les élèves ont en cas de mauvais temps : le foyer et des salles de classe.

La demande d'un préau plus grand ou la fermeture partielle du préau a été notée dans l'audit.

Question formulée par les représentants de parents d'élèves au sujet du financement de la part « accompagnateurs » dans le cadre de sorties avec nuitées.

Pour rappel, la part des accompagnateurs doit être financée par l'établissement. Compte tenu de la situation financière actuelle, Monsieur Le Principal a annoncé l'ajournement de toute sortie avec nuitées.

Les représentants de parents informent les membres du conseil d'administration qu'ils ont contacté la cellule juridique de la DSDEN sur ce sujet.

Monsieur Le Principal a lui aussi cherché des éléments sur ce dossier : l'association sportive ne peut pas verser un don pour la part « accompagnateurs ». Le FSE tient son assemblée générale le 08 décembre. Il devra expressément stipuler dans ses statuts la possibilité de financer la part « accompagnateurs ».

Les représentants de parents d'élèves expliquent que l'Association des Parents d'Elèves peut effectuer un don fléché sur la part « accompagnateurs » pour des voyages. Un représentant des parents d'élèves considère comme inenvisageable la non-tenu d'un voyage, notamment pour une classe de 3^{ème} voire pour le niveau 3^{ème}.

Les représentants des personnels d'enseignement expliquent qu'un projet est à l'étude grâce à une extension des partenariats pour une classe tout en soulignant que les devis sont de plus en plus chers. Les élèves de 3A se sont mobilisés depuis l'an passé en participant à des actions pour financer une partie du voyage et ce serait difficile pour eux de ne pas partir. A ce jour, un voyage à Paris semble au demeurant difficilement possible Le projet de voyage pour les 3 autres classes de 3^{ème} n'est pas prévu par les équipes enseignantes.

Monsieur Le Principal intervient en disant que la décision de la tenue d'un voyage n'est pas le fait des seuls représentants des parents d'élèves. Elle est encadrée par un vote. Il clôt les débats.

La séance est levée à 19 h

La Principale Adjointe

Sandrine Pascal



Le Principal

Freddy Tommasi



PROGRAMME D'ACTIVITES DE L'Association Sportive du Collège Louisa Paulin 2023 – 2024

Il y a 3 animateurs :

Mr Chamand
Mr Guiraud
Mme Lafon-Pastre

Les activités proposées sont les suivantes :

LUNDI de 12h50 à 13h50	MARDI de 12h50 à 13h50	MERCREDI Après midi	JEUDI de 12h50 à 13h50	VENDREDI de 12h50 à 13h50
Rugby avec Mr Guiraud	Tir à l'arc avec Mr Chamand	Compétitions de Rugby Sorties VTT Cross Départemental, Académique.	Volley-Ball avec Mr Chamand	Gymnastique avec Mme Lafon
Gymnastique au 1er semestre ,Hand-Ball au 2ème semestre. Uniquement en semaine A	Gymnastique avec Me Lafon			

Il y a au 05/12/2023 **115 licenciés** à l'UNSS au collège Louisa Paulin. Ils étaient **95** en 2022-2023.
Les élèves peuvent régler la cotisation avec le chéquier Tarn collégien. La licence est au prix de 23 euros.